

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

**Décision du 7 mars 2011 portant délégation de signature
(secrétariat général à l'immigration et à l'intégration)**

NOR : IOCV1106946S

Le secrétaire général à l'immigration et à l'intégration,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement, notamment son article 3 ;

Vu le décret du 14 mai 2009 portant nomination du secrétaire général du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire – M. FRATACCI (Stéphane) ;

Vu le décret n° 2010-1444 du 25 novembre 2010 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rémy-Charles MARION, administrateur civil hors classe, chargé du service de l'administration générale et des finances, pour signer, au nom du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, tous actes, arrêtés, décisions, à l'exclusion des décrets, dans la limite de ses attributions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 mars 2011.

*Le secrétaire général à l'immigration
et à l'intégration,*
S. FRATACCI